N° 3135 — 9e Année — CINQ CENTIMES — Jeudi 14 Janvier 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION:
ROUBAIX, 68, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.)
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 15.

Téléphone

LA RENTREE DES CHAMBRES

VILLE DE LILLE

Élections municipales du 17 janvier

Candidats républicains-progressistes

F. CRAMETTE
Ouvrier Confectionneur
Ancien Conseiller Municipal
Président du Cercle *La Fraternité*

R. RAJAT
Avocat
Vice-Président du Cercle *l'Avenir*

Appel aux Souscripteurs

Les dépenses nécessitées par les élections de dimanche seront très élevées, et le Comité républicain progressiste adresse un pressant appel au concours des républicains.

Les souscriptions seront reçues au Cercle central, 27 bis, rue des Bouchers, et aux bureaux du Progrès du Nord.

Des listes de souscription seront aussi envoyées à ceux de nos amis qui en feront la demande.

Que chacun participe à cette œuvre républicaine dans la mesure de ses moyens! Les plus modestes oboles seront reçues avec reconnaissance.

Il y a là, pour tous les républicains, un devoir de solidarité à accomplir. Nous sommes convaincus qu'ils n'y faliliront pas.

La Situation Electorale

Les électeurs de Lille se trouvent aujourd'hui en présence de cinq listes de candidats aux deux sièges laissés vacants par l'invalidation de MM. Lesaffre et Lepoutre :

Liste républicaine progressiste, comprenant MM. Cramette et Rajat ;

Liste des cercles réformistes-radicaux-socialistes : MM. le Dr Douche et Lebrun ;

Liste collectiviste : MM. Lesaffre et Benjamin Frane ;

Liste cléricale-libérale patronnée par la *Dépêche*, l'*Echo*, et la *Vraie France* : MM. Duhem et Laurenge.

Liste des démocrates-chrétiens, présentée par le journal hebdomadaire le *Peuple* et à laquelle la *Croix* semble devoir se rallier : MM. Quilliot et Carré.

Comme on le voit, les collectivistes présentent de nouveau M. Lesaffre, dont l'élection avait été annulée, par suite de son inscription parmi les assistés du bureau de bienfaisance.

M. Lesaffre a, depuis, renoncé à bénéficier de l'assistance publique, et il se trouve aujourd'hui dans les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

Le *Réveil du Nord* critique amèrement le Conseil d'Etat « qui a repris à son compte, dit-il, sous le couvert d'une législation inique, le *Silence au Pauvre*, de Lamennais. »

Le Conseil d'Etat ne peut, cependant, se dispenser d'appliquer la loi. Et si celle-ci est, en effet, conçue dans un esprit préventif étroit et peu démocratique, il n'en est pas moins nécessaire de maintenir une disposition légale qui interdise aux conseillers chargés d'administrer les finances d'une commune de participer aux subsides alloués aux indigents par cette même commune.

C'est dans un sentiment analogue que le législateur n'a pas permis aux conseillers municipaux de devenir les fournisseurs de la commune qu'ils représentent, ce qui n'empêche pas, il est vrai, certains édiles de tourner habilement la loi.

Hors cette observation, nous n'avons rien à dire des candidats collectivistes. On a pu voir, naguère encore, à l'occasion des démêlés de M. Coupez, de Roubaix, avec le parti ouvrier, à quel point les membres de ce parti abdiquent toute personnalité, toute individualité, tout libre-arbitre même.

Pliés sous une discipline tyrannique, empruntée à l'organisation de la démocratie sociale allemande, les candidats et les élus ne sont rien par eux-mêmes, et ne *représentant que la pensée des grands chefs qui, au Conseil national de Paris, résument et dominent la direction du parti.*

Ce que les électeurs lillois ont à se demander, c'est, non pas s'ils voteront pour MM. Lesaffre et Franc, mais s'ils entendent renforcer à l'Hôtel-de-Ville le parti collectiviste révolutionnaire, et donner à l'œuvre haineuse et antipatriotique accomplie depuis sept mois leur entière approbation.

∴

A côté des collectivistes, et marchant avec eux la main dans la main, la fédération des cercles réformistes adresse aux électeurs un chaleureux appel en faveur de MM. Douche et Lebrun.

La fédération des cercles réformistes s'intitule aussi, sur ses affiches, cercles radicaux-socialistes. Les cercles qui en font partie, à l'exception d'un seul, l'*Excepté*, sont tous des cercles nouveaux, constitués sous le patronage de M. le colonel Sever.

Il y a là, certes, d'excellents républicains, qui se sont laissés entraîner à la suite du panache de ce Boulanger au petit pied, préoccupé, quant à lui, beaucoup plus de ses combinaisons électorales personnelles, que de l'intérêt et de l'avenir de la République.

Mais ils sont prisonniers des collectivistes, ils feront alliance avec eux au second tour de scrutin. Le *Réveil du Nord* annonce, d'ailleurs, que collectivistes et radicaux-socialistes mènent une « action parallèle. »

Il ne semble pas, toutefois, que les candidats radicaux-socialistes soient appelés à réunir beaucoup de suffrages, en présence des renseignements qui nous sont fournis sur leurs antécédents politiques.

Des progressistes comme MM. Cramette et Rajat, dont le passé républicain et démocratique est inattaquable, inspireront une autre confiance aux radicaux sincères qu'un élève de la faculté catholique et un ancien habitué de patronage.

∴

Du côté clérical, les candidats ne nous paraissent pas non plus se présenter avec de grandes chances de succès.

Nous négligerons les démocrates-chrétiens, qui jouent, vis-à-vis des candidats de la *Dépêche-Echo*, le rôle des radicaux-socialistes par rapport aux collectivistes.

Mais la liste Laurenge-Duhem a été fraîchement accueillie par le public, et le *Courrier Populaire* lui-même, que l'*Echo* et la *Dépêche* ne taxeront pas de radicalisme, abandonne ces candidats pour se rallier à la liste progressiste.

MM. Duhem et Laurenge ne paraissent pas qualifiés, en effet, pour lutter avec avantage contre les collectivistes.

Ce ne sont point des hommes de tempérament et d'énergie comme MM. Cramette et Rajat. Ils n'ont encore siégé, ni l'un ni l'autre, dans aucune assemblée élective, Ils n'ont point l'habitude et la vigueur de parole de nos candidats.

M. Laurenge, qui représente dans l'alliance cléricale, la *Dépêche* et la *Vraie France*, est un clérical connu, élevé chez les congréganistes, ancien boulangiste, dont ses intérêts d'affaires ont fait le serviteur dévoué du parti réactionnaire lillois.

M. Duhem, désigné par l'*Echo du Nord*, est un républicain, mais un de ces républicains dont la *Dépêche* disait, au lendemain de la conférence Barbour-de Marcère, qu'il leur manque le sentiment démocratique.

Intelligent, remuant, expérimenté en affaires, on le comprendrait, ce bon petit monsieur Duhem, dans un Conseil municipal bien sage et bien tranquille, où il rendrait certainement des services.

Mais on ne le voit pas bien jouant un rôle dans le Conseil municipal actuel, où il se contenterait de renforcer d'une unité la minorité un peu placide, il faut bien le dire, qui siége à côté des collectivistes.

Et puis, le *Courrier populaire* confirme un renseignement qui nous avait été déjà donné : que M. Duhem est « peu sympathique parmi les ouvriers. »

On n'a pas compris, pas plus à *l'Echo du Nord* que parmi les pseudo-démocrates de la *Dépêche*, que pour combattre efficacement le parti révolutionnaire il fallait lui opposer au moins un candidat ouvrier.

MM. Laurenge et Duhem représentent, si l'on veut, au point de vue politique, deux nuances différentes de l'opinion. Mais, au point de vue social, ils ne sont les représentants que d'une classe, très riche et très importante, sans doute, celle du monde industriel et commercial, mais peu puissante par le nombre, et à laquelle le peuple reproche, justement parfois, de ne pas se préoccuper suffisamment des aspirations des travailleurs qui font sa fortune et sa prospérité.

Le parti républicain a tenu compte de ce sentiment en donnant sur sa liste une place à un ouvrier, — ouvrier ayant fait ses preuves d'intelligence, d'activité et d'aptitude à gérer les affaires publiques — qui représentera, en outre, d'une façon plus particulière, à l'Hôtel-de-Ville, cette grande et démocratique agglomération de Fives, que les dernières élections ont sacrifié dans la répartition des sièges municipaux.

∴

La véritable lutte sera donc entre les candidats progressistes et les collectivistes.

Ces derniers le comprennent bien, et c'est pourquoi ils ont préparé avec tant d'astuce leur manœuvre de dimanche, attendant la veille du scrutin pour lancer leur nouveau pétard du rapport de M. Deleralle — lequel pétard a, d'ailleurs, fait long feu — et consacrant des colonnes entières du *Réveil du Nord* à répéter toutes leurs vieilles attaques, toutes leurs coutumières calomnies contre l'ancienne administration.

Montrons, nous aussi, sinon la même habileté — nous ne sommes point grands clercs en ces grosses roublardises — du moins autant d'activité et autant d'énergie que nos adversaires.

Que tous les républicains s'unissent et travaillent à la revanche poursuivie.

Et, dimanche prochain, nos tyranneaux de l'Hôtel de Ville essuyeront un premier échec, précurseur, pour huit jours après, de leur défaite définitive.

Georges ROBERT

Les candidats de la Fédération
DES CERCLES RÉFORMISTES

Ils sont deux. Les citoyens Douche et Lebrun, l'un médecin, l'autre ouvrier d'art.

Ils se présentent sous la bannière du *Réveil du Nord*, qui nous rouconle ingénument que son alliance avec les deux candidats en question est « un mariage d'amour et de raison. »

— Josépbine, apporte la poudre de riz! ou plutôt non, laissons cette farine tranquille ; nos radicaux sont suffisamment blancs pour n'en point avoir besoin.

L'un, le docteur Douche, celui qui nous plaisante agréablement et nous annonce en mariévaudant que nos candidats auront une double veste, a sans doute été renseigné par son confesseur, car le farouche radical réformiste est un des plus admirables produits de la Faculté catholique.

Il ne communie sans doute plus, mais il a été de la maison et son radicalisme s'est trempé dans le bénitier de l'église de sa paroisse.

Dr Douche, un deuxième bain, en vous décolorant, vous rendra vos couleurs primitives.

Vos amis et collègues de la Faculté catholique regrettent de vous voir faire ainsi l'école buissonnière.

Rentrez bien vite au bercail. Vous avez tenté de pêcher, tenez-vous en à cette tentative.

Et l'abbé Cyr à qui vous aurez dû vous adresser de préférence au *Réveil*, est prêt, certainement, à vous flanquer sa bénédiction en deux *temps, trois mouvements*.

Vous pourriez même remplacer Quilliot, vous savez bien, Quilliot, candidat démocrate chrétien, le grand ami de votre collègue également *réformiste*, le citoyen Lebrun avec qui, jadis, il était un des assidus du patronage de Saint-Sauveur.

C'est à dire qu'en vous voyant Lebrun et vous, sur la liste du *Réveil* (côté des timides), on se demande si la *Semaine religieuse du diocèse* ne va pas faire une édition spéciale pour revendiquer le bénéfice légitime de vos deux candidatures.

On nous annonce du reste, — ceci sous toute réserve — que la Faculté catholique très émue, ainsi que le patronage Saint-Sauveur, sont sur le point de tenter une démarche collective tant auprès de M. Lebrun qu'auprès de vous.

Décidément, la Fédération des cercles réformistes n'a pas eu, comme on dit, le nez creux en vous choisissant pour candidat.

Si vous échouez, vous n'aurez même pas droit à une veste.

Le corps électoral vous offrira toutefois, si vous le désirez, un goupillon d'honneur pour vous faire souvenir de votre tentative irréfléchie.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Réunion collectiviste

Dans la réunion collectiviste qui a eu lieu lundi soir à l'estaminet Brûle-Maison, le citoyen Louguet, conseiller municipal radical, a engagé ses amis des cercles à rayer le nom de M. le Dr Douche ou de M. Lebrun, et de le remplacer par celui du citoyen Lesaffre, afin de protester contre l'arrêt du Conseil d'Etat.

LE LIVRE D'OR du collectivisme

A entendre le Réveil du Nord, les collectivistes, depuis leur arrivée à l'Hôtel de Ville, ont tout fait pour donner satisfaction à la population lilloise.

Ils ont réalisé des tas de réformes et plus que jamais, ils se déclarent bourrés de bonnes intentions.

Malheureusement, les déclarations du *Réveil* ne sont pas paroles d'Evangile et elles laisseront très sceptique le corps électoral qui sait avec quelle désinvolture l'administration municipale actuelle a :

1° Supprimé bon nombre de subvention à des sociétés forts intéressantes;

2° Supprimé des fêtes de quartier portant, ainsi préjudice à la bourse des petits commerçants.

3° Révoqué brutalement sans tenir compte des droits acquis, bon nombre de fonctionnaires, d'employés et même d'ouvriers des divers services de la ville.

4° Porté une grave atteinte au succès de la foire.

5° Modifié le passage des bestiaux à travers la ville, de façon à ennuyer surtout la population de Fives.

6° Refusé d'arborer le drapeau tricolore à l'Hôtel de Ville pendant le séjour du Czar à Paris, mesure qui a froissé profondément le sentiment populaire.

7° Infligé à la population lilloise, le plus révoltant des affronts en recevant officiellement à la mairie des députés allemands.

Avant de continuer cette rapide nomenclature, nous croyons devoir nous arrêter un instant sur ce dernier événement qui caractérise plus nettement que les autres l'esprit des collectivistes, et donne la mesure de ce qu'on peut attendre d'eux dans l'avenir.

∴

Le jeudi 23 juillet, les députés allemands Liebknecht, Bebel et Singer, étaient attendus à la gare de Lille par la fine-fleur du parti collectiviste-internationaliste.

Dans la journée, des placards émanant de patriotes indignés, avaient été affichés sur tous les murs de la ville.

Des étudiants, dans un appel vigoureux à leurs camarades les sommaient à protester énergiquement contre cette profanation.

Partout on criait : Vive Lille! Vive la France! A bas les prussiens!

Une formidable manifestation eut lieu. Toute la population de cette ville de Lille qui sut aux heures tragiques montrer si vaillamment son amour de la patrie, se révolta contre les élèves collectivistes qui n'hésitaient pas à la froisser dans ses sentiments les plus profonds, dans ses traditions les plus vénérées.

Malgré l'explosion populaire, malgré les protestations de la foule, la municipalité voulut quand même recevoir à l'hôtel de ville de Lille les députés teutons et ces derniers purent lire sur une plaque de marbre placée près de la porte de la salle où les attendaient les vins d'honneur les noms des enfants de la cité lilloise tués par les Allemands en défendant la patrie pendant la dernière guerre.

C'est de cette façon délicate que les internationalistes qui nous administrent aujourd'hui comprennent il y a aux mois, leurs devoirs, envers leurs concitoyens.

Il est certain que la journée du 23 juillet est une page noire qui fait tâche dans les annales de notre Cité.

Nous avons tenu à rappeler, en passant, cette journée historique. Il convient de ne pas l'oublier.

Et ceci n'est qu'une faible partie du bilan collectiviste.

Nous continuerons demain notre collaboration au livre d'or du collectivisme, et nous y inscrirons les jolies réformes accomplies par la nouvelle administration municipale.

E. L.-B.

Echos et Nouvelles

Une nouvelle qui intéressera le monde de l'enseignement. Une très importante réunion vient d'être tenue par les publicistes et chroniqueurs scolaires, qui, on le sait, sont fort nombreux. On y a étudié les moyens de fonder une Association générale des membres de la presse de l'enseignement (revues spéciales et journaux quotidiens), des trois ordres (supérieur, secondaire, primaire). Le projet sera présenté incessamment à une assemblée générale préparatoire avant d'être soumis à l'autorisation ministérielle.

∴

Cette année encore, nous verrons le Bœuf gras. Le Trois jours durant, les 28 février, 1er et 2 mars il parcourra la ville. Une journée entière sera réservée à la rive gauche. Déjà, le cortège s'organise, et ce cortège doit, paraît-il, être bouffon et satirique. Le défilé se fera à une allure assez lente.

∴

Un cas curieux, tout à l'honneur de la population pisciole entièrement maritime de Dunkerque. Dans cette localité, il y a eu en 1896, 416 naissances. Or, parmi ces naissances, on n'en compte pas une seule d'illégitime.

Dunkerque compte près de 8 000 habitants.

∴

Un phénomène végétal. On annonce de Colombiers (le-Bésers (Hérault) qu'un bourgeon de vigne, avec ses feuilles, poussé malgré l'hiver, en pleine terre, et mesure un mètre environ de longueur.

CONFLIT DES FABRIQUES

Sous cette rubrique et suivant l'antienne chère aux âmes cléricales, l'organe de ce bon abbé Garnier, *Le Peuple Français* sent le besoin de prendre à partie une fois de plus M. Vel Durand. Il paraît d'après la sainte feuille que M. le Préfet du Nord n'a rien trouvé de mieux pour laisser « un souvenir impérissable de son passage que d'exercer pendant quinze jours « sur la tête des trésoriers de fabrique une véritable avalanche d'arrêtés de condamnation ». Ces braves gens par excès de fidélité ou par excès de docilité n'avaient pas cru devoir en dépit de la loi qui est formelle sur ce point livrer leurs comptes à l'autorité civile.

Le jurisconsulte qui signe trois X sans doute pour bien montrer que le Code est trois fois l'inconnu pour lui nous a tout l'air d'ignorer l'article 78 de la loi du 26 janvier 1892 qui soumet le Conseil de préfecture aux lois et règlements des autres établissements publics. Si une incursion dans le domaine judiciaire n'est point pour lui déplaire (*utile dulci*) il apprendrait également qu'en vertu de l'article 159 de la loi du 5 avril 1884, le *Conseil de Préfecture* et non *Monsieur le Préfet* a le droit de condamner les trésoriers de fabrique que ne voulant pas se conformer à la loi à une amende de 10 francs à cent francs par chaque mois de retard. M. l'abbé Garnier lui-même serait obligé de reconnaître que le *Conseil de Préfecture* en condamnant non *coûbleuse* (?) trésoriers à cinq francs d'amende, n'abusa pas des pouvoirs que lui confère la loi. Nous n'apprécions pas pareille conciliation. Il est plus logique et plus clérical d'accuser M. le Préfet qui ne fait que transmettre les décisions du Conseil de préfecture.

Le cas de M. Méline

M. Méline n'aura pas à se féliciter d'avoir sacrifié M. Vel-Durand aux exigences de ses amis réactionnaires du Nord.

Cette mesure a appelé l'attention sur la situation assez délicate de M. le Président du Conseil vis-à-vis des actionnaires de son journal, la *République française*, et une polémique s'est engagée dans les journaux de Paris qui met M. Méline en assez mauvaise posture.

Fidèles à nos habitudes d'impartialité, nous allons reproduire l'attaque et la défense.

C'est la *Lanterne* qui a ouvert le feu. Voici en quels termes s'exprimait ces jours-ci notre confrère parisien :

M. Vel-Durand n'est pas radical et encore moins socialiste. Mais il a le tort grave, aux yeux de nos ministres, d'avoir toujours combattu le cléricalisme et surtout de ne pas avoir dans certaines circonstances particulières, prêté son appui à des combinaisons, plutôt financières que politiques, dans lesquelles M. Méline jouait le principal rôle.

On ignore généralement que la *République Française*, journal que le président du Conseil dirigea jusqu'à son entrée au ministère, est commandité par les principaux chefs du parti clérical de la région du Nord. Et pourtant le fait est exact.

C'est à ces cléricaux de marque que s'adressa M. Méline le jour où il pensa supplanter, au moins de ses intérêts privés, son influence de grand-prêtre du protectionnisme.

Des souscriptions furent organisées dans le département du Nord ; on tapa à toutes les portes cléricales et réactionnaires, et finalement M. Méline réussit à reconstituer la *République française* dont *il fut nommé directeur avec de gros appointements*.

On peut donc affirmer que le président du conseil est l'homme lige des cléricaux du Nord ; il est leur prisonnier, leur chose. On le vit bien le jour où tous ces cléricaux connus, que les précédents ministères avaient toujours refusés de décorer en raison de leur hostilité déclarée à la République, firent très peu de temps après avoir versé leur argent dans la caisse de la *République française*, nommés chevaliers grâce dans la *Légion d'honneur*. Il nous serait facile de citer les noms de tous les personnages décorés soit par M. Méline, soit à son instigation, en échange des appointements qu'ils consentaient à verser au directeur de l'organe protectiniste.

Eh bien! C'est à ses commanditaires que M. Méline a sacrifié le préfet du Nord. Depuis longtemps, M. Vel-Durand était la bête noire des ministres. On l'on savait qu'il avait refusé de tremper dans les tripotages méliniste, et on lui reprochait de ne pas ménager les cléricaux de la région, protecteurs de la *République française* et de son directeur.

Dans un autre numéro, la *Lanterne* revient sur ces faits sous forme de question :

Les commanditaires de la *République Française*, dont M. Méline fut, avant de devenir ministre, le directeur grassement appointé, ne comptent-ils pas parmi eux un certain nombre de cléricaux de la région du Nord ?

Plusieurs de ces chefs cléricaux, que les précédents cabinets avaient toujours refusé de décorer en raison de leur hostilité déclarée à la République, n'ont-ils, pas, très peu de temps après avoir souscrit des actions à la *République française*, été nommés presque simultanément à deux grades de la *Légion d'honneur* ?

A l'appui de cette accusation, le *Radical* donne ce renseignement :

Il y a sur la liste des souscripteurs de la *République française* des conservateurs de toutes les régions, et nous pourrions citer entre autres, pour ne désigner que celui-là aujourd'hui, tel député bonapartiste d'un département voisin de Lyon, qui souscrit pour seize mille francs d'actions, alors que l'intègre Méline versait seulement, pour la forme, un unique billet de mille francs.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette belle opération financière, et de publier des détails précis et exacts à des actes publics d'une indiscutable authenticité.

La *Lanterne* est encore plus précise. Ecoutons-la.

Passons à l'affaire des décorations. Ainsi que nous l'avons dit, tous ces industriels, qui recherchaient depuis longtemps la Légion d'honneur, n'avaient jamais pu l'obtenir en raison de leur hostilité déclarée à la Republique.

Il faut croire que le fait d'avoir mis de grosses sommes d'argent dans le journal de M. Méline, leur créa des titres sérieux à la distinction si ardemment convoitée, puisque tous, sans exception, furent décorés quelque temps après avoir consenti à souscrire.

Le 6 janvier 1894, M. Faucheur est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le 2 mai de la même année, c'est le tour de MM. Deblock et Paul Le Blan, qui sont promus en même temps. Enfin, le 6 mai 1895, trois actionnaires de la *République française*, MM. Alfred Thériez, Pouillier-Ketele et Lagache, reçoivent ensemble le ruban rouge.

On annonce, en outre, que le publiciste, chevalier de la Légion d'honneur, qui fut chargé de solliciter dans le Nord, les souscriptions de ces personnalités cléricales, sera bientôt promu au grade d'officier.

Nous n'avons parlé ici que de ce qui s'est passé dans le département du Nord. On nous affirme qu'il en est de même dans plusieurs autres départements.

Voici maintenant la réponse de la *République Française*, organe de M. Méline :

Que vient-on « révéler » aux populations attentives ?

Que les actionnaires de la *République française* comptent parmi eux un certain nombre de conservateurs de la région du Nord, et que plusieurs de ceux-ci ont été nommés à divers grades de la Légion d'honneur.

On voit d'ici les développements et conclusions.

Eh bien ! oui ; nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que notre journal a été fondé, sous sa première forme, par des gens d'industrie, non seulement du Nord, mais de la France entière.

L'immense majorité des actionnaires de la *République française* se compose de hommes et femmes, et indiscutables républicains, parmi lesquels, en passant, nous nous permettrons de rétablir tels de nos amis, MM. Julien Lebon et Faucheur, par exemple, que les Lillois croient sans doute légèrement surpris de leur classée, par la *Lanterne*, comme réactionnaires.

La liste des créateurs de la *République française* est bien longue, bien variée, bien sympathique. Qu'importent ni M. Pouilier-Ketele, ni M. Lagache — est, nous le répétons, à la disposition du public.

Et que, voilà qui est net, mais les actionnaires décorés?...

C'est vrai, il y a les actionnaires décorés. Il est certain que beaucoup de ces hommes sont décorés... parce qu'ils représentent les plus puissantes maisons de France — celles qui font vivre la plus grand nombre d'ouvriers — et que tous les gouvernements qui se sont succédés ont tenu à honorer de leur décoration des distinctions méritées.

Peut-être est-ce aussi un peu — n'en déplaise à la *Lanterne* — parce qu'ils ont été proposés, en vertu même, par les différents jurys des expositions françaises et étrangères, où leurs produits ont vaillamment soutenu le glorieux renom de notre industrie.

Pour être décorés, ils n'avaient donc nul besoin de la recommandation de M. Méline; mais, disons le très haut, bien avant son entrée à la *République française*, de même que depuis, celui-ci s'est toujours fait un devoir comme député et surtout comme président de la grande *Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises*, de rendre justice à leurs services.

Nous n'ajouterons rien; nous soubaitons seulement à ceux qui font à M. Méline une aussi ridicule querelle de placer toujours aussi bien que lui-même leurs recommandations.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

Conseil des Ministres

Paris, 12 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Félix Faure.

M. le général Billot et M. Boucher, absents de Paris, n'assistaient pas à la réunion.

Le nouveau directeur des routes de la navigation et des mines

M. Turrel a fait signer un décret nommant directeur de la navigation, des routes et des mines, au ministère des travaux publics, M. Quinette de Rochemont, inspecteur général de 2me classe, en remplacement de M. Guillain, nommé directeur honoraire.

L'ordre du jour des Chambres

Le Conseil s'est occupé de la fixation de l'ordre du jour du Parlement.

Le gouvernement demandera à la Chambre de statuer, avant de reprendre la discussion du budget, sur les projets de loi relatifs aux décorations de la Légion d'honneur et sur le régime des sucres.

Les obsèques de M. Rousseau

Le Conseil a résolu de demander un crédit au Parlement pour que les obsèques de M. Rousseau, dont la dépouille mortelle arrivera la semaine prochaine à Marseille, soient faites aux frais de l'Etat.

LA RENTRÉE des Chambres

Le Parlement a repris ses travaux mardi après midi. Nos correspondants particuliers, de la Chambre et du Sénat, nous télégraphient sur cette première journée, les renseignements que voici :

SÉNAT

Séance du 12 janvier

Avant la séance

S'il y a foule dans les couloirs du Luxembourg, en revanche les tribunes publiques sont quasi-vides. Les sénateurs sont au complet ; on se congratule à qui mieux mieux.

La séance

L'heure réglementaire de deux heures n'est dépassée que de cinq minutes quand M. Wallon, doyen d'âge, dit le Père de la Constitution entre en séance avec le cérémonial accoutumé.

M. le président. — Je déclare ouverte, aux termes de la convocation, la session ordinaire de 1897, et j'invite les six plus jeunes membres à venir prendre place au bureau.

MM. Monsnier, Dastieux-Junca, Bézine, Gareau, Prévet et Dellestable étant les plus jeunes membres présents, prennent place au bureau comme secrétaires provisoires.

Eloge funèbre de M. Théry

M. Wallon commence par prononcer les éloges funèbres de MM. Théry et Cordier, sénateurs inamovibles décédés. Il rappelle en ces termes la vie de M. Théry :

Messieurs,

La mort nous a enlevé celui qui, par le privilège de l'âge, devait nous présider à l'ouverture de cette session. M Antoine-Théodore-Joseph Théry était né à Lille le 4 mars 1807.

Sa longue carrière fut entièrement consacrée au barreau. Les succès qu'il obtint lui firent offrir à l'âge de trente ans à poine le poste d'avocat général à la cour de Douai; il le refusa, préférant demeurer avocat, et ses confrères lui donnèrent à plusieurs reprises, des marques de leur attachement et de leur estime, en l'élevant à la dignité de bâtonnier.

Tout en s'acquittant scrupuleusement de ses devoirs professionnels, il ne laissa pas de mettre son talent au service de sa ville et de son pays.

Conseiller municipal, il rendit à Lille les meilleurs offices quand il s'agit de recueillir des voix pour charger son ancienne.

Membre de l'Assemblée nationale en 1871, négligeant inamovible en 1876, il montra dans toutes les questions, dans tous les débats, quelque fut leur nature, questions politiques et religieuses, elles étaient pour lui un domaine sacré. Il est resté inébranlable dans sa fidélité monarchique et sa foi de chrétien. C'est un témoignage que tout le monde ici lui rendra au lendemain du dernier adieu. (Applaudissements unanimes.)

Allocution présidentielle

M. Wallon a fait ensuite une allusion directe aux récents élections. Ces pertes a-t-il dit ne sont pas les seules que nous avons faites au Sénat dans le dernier renouvellement trennal, nous avons perdu d'autres collègues, soit par leur retraite volontaire, soit par les vicissitudes du scrutin.

Mais le Sénat reste ce qu'il était, gardien vigilant de sa dignité comme de ses droits (Très bien, très bien).

Il n'a jamais prétendu au titre de Chambre haute qui la Constitution de lui donne pas, mais il a toujours tenu à l'égalité qu'elle lui assure et qui a pour fondement son origine même. (Nouvelles approbations.)

Car il sort comme la Chambre des députés du suffrage universel. (Très bien, très bien).

M. Wallon annonce ensuite que M. le Provost de Launay, dans l'impossibilité d'assister à la séance, déclare maintenir son interpellation au ministère de l'Instruction publique.

La prochaine séance est fixée à jeudi 3 heures pour l'élection du bureau de Sénat. La séance est levée à 2 heures 15.